19 mai 2022

Prolongement des actes de la plainte « *Tous vaccinés, tous protégés* »

L'Association REACTION 19 continue à se battre pour empêcher l'utilisation de propos mensongers et trompeurs !

Le 22 avril dernier, nous vous avons communiqué les mises en demeure que nous avons adressées à Madame Delphine Ernotte, en sa qualité de Président de France Télévisions et à Messieurs : Maxime Saada, en sa qualité de Président du groupe Canal plus, Nicolas Bellet de Tavernost en sa qualité de Président du Groupe M6, Gilles Pélisson, en sa qualité de Président de TF1 et Grégory Rabuel, en sa qualité de Président d'Altice France, d'avoir à cesser la diffusion de la publicité des « *vaccins* » contre le COVID 19 « *Tous vaccinés, tous protégés* » sur tous les supports utilisés par les sociétés qu'ils dirigent.

Pour votre parfaite information, l'Association REACTION 19 a reçu uniquement deux réponses des sociétés susvisées :

- une, par lettre du 31 mars dernier, venant de la part de France Télévisions, signée par Monsieur Christophe Tardieu, dont copie ci-jointe,
- et une du 11 avril dernier, sur papier en tête de la société BFM TV, société du groupe Altice France, signée par Monsieur Laurent Halimi « *directeur exécutif juridique* » et dont copie ci-jointe.

Les deux sociétés refusent de cesser la diffusion de la publicité en question aux motifs suivants :

« *france.tv* » indiquant que « *les chaînes de France Télévision ont l'obligation de diffuser les messages de prévention à caractère sanitaire est social qui leur sont transmis par le Ministère* » et que « *sur les antennes de France Télévisions, la diffusion de ces messages est régie par l'article 16-1 de la loi n° 89-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication et par l'article 51 du cahier des charges de France Télévisions* »,

BFMTV, indiquant être « *dans l'obligation de diffuser les messages d'alerte sanitaire émis par le ministre chargé de la santé en vertu de l'article 16-1 de la loi n° 89-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication* », que « *conformément à ses conditions générales de vente elle ne serait en aucun cas responsable du contenu des communications* » et que « *le Ministère des solidarités et de la santé lui garantit une conformité avec la règlementation publicitaire applicable* ».

Cette analyse juridique est, selon nous, bien erronée, et de ce fait REACTION 19 a adressé de nouvelles lettres recommandées à BFMTV, à France Télévisions et à Altice France, dont vous trouverez également, ci-joint, les copies.

Aussi, l'Association REACTION 19 est allée bien plus loin, puisqu'elle a saisi l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) !

En effet :

- c'est l'ARCOM qui a la responsabilité de fixer et contrôler les conditions de diffusion des messages d'alerte sanitaire émis par le ministre chargé de la santé,
- elle doit s'assurer que la diffusion de ces messages ne contrevient pas aux lois et règlements, et si c'est le cas, prendre toutes les mesures nécessaires pour que la diffusion de ces messages cesse, y compris procéder à la saisine du Procureur de la République.

Les publicités des « *vaccins* » contre le Covid 19 étant illégales et trompeuses pour les raisons que nous avons exposées dans nos deux plaintes déposées et enregistrées tant devant le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Paris, qu'à la Chambre des Requêtes de la Cour de de Justice de la République et dont nous vous avons communiqué les copies, et l'ARCOM n'ayant entrepris aucune mesure pour faire cesser les diffusions de cette publicité, nous avons saisi cette Autorité des demandes suivantes :

- mettre en demeure l'ensemble des sociétés, qui diffusent sur leurs chaînes et ondes, la publicité des « *vaccins Covid 19* » portant le message « *Tous vaccinés, tous protégés* », de cesser cette publicité immédiatement,
- et si ces diffusions persistent, saisir le Procureur de la République.

Vous trouverez, ci-joint également, la copie de la lettre recommandée AR que nous avons adressée à l'ARCOM.

À ce jour, nous n'avons aucun retour de l'ARCOM.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites.

Vous en souhaitant une bonne lecture et à très vite sur notre site,

Bien à vous,

ASSOCIATION REACTION19

REACTION19